



AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Crèches

L'auxiliaire de puériculture s'occupe de nourrissons et jeunes enfants, leur apporte les soins nécessaires, veille sur leur santé, leur sécurité, leur hygiène, leur éveil, que ce soit en milieu hospitalier, en crèche ou encore en centre de Protection Maternelle et Infantile.

Il/elle assure l'accueil de l'enfant et de sa famille et réalise des soins médicaux encadrés par protocoles



Salaire débutant

1 550 € à 1 700 € brut / mois

Domaine d'activité

La petite enfance

Autre appellation

Auxiliaire puéricultrice



MISSIONS:

De manière générale, l'auxiliaire de puériculture réalise les soins quotidiens d'hygiène (toilette, habillage) et de nutrition (repas, traitement spécifique) à de jeunes enfants, de la naissance jusqu'à 6 ans. Il/Elle assiste les infirmières, les puéricultrices ou les médecins pour assurer un bon suivi de l'état de santé des enfants, s'assurer de l'entretien et de la propreté de son environnement. Il/elle est également un relai d'informations essentiel auprès des équipes soignantes mais aussi auprès des parents de l'enfants.

L'auxiliaire peut aussi accompagner l'enfant dans des activités quotidiennes plus ludiques, et organiser des jeux d'éveil, et pour les plus grands leur apprendre à devenir petit à petit autonome.

Dans les faits, les missions de l'auxiliaire de puériculture peuvent varier en fonction de la structure où elles s'exercent.

En milieu hospitalier, l'auxiliaire peut s'occuper d'enfants malades ou handicapés, sans pour autant réaliser des

actes médicaux qui ne sont pas de sa responsabilité. Il peut être amené à assister la sage-femme pendant un accouchement, nettoyer et entretenir le matériel médical dont elle a besoin et bien sûr assurer les premiers soins quotidiens au bébé (toilette, préparation des biberons, peser et mesurer l'enfant, etc.).

En centre de protection infantile et maternelle (PMI), l'auxiliaire non seulement peut assister le médecin dans le cadre de ses consultations, mais aussi accueillir les parents et tenir à jour les dossiers médicaux.

Dans une crèche ou halte-garderie, l'auxiliaire s'occupe de plusieurs enfants en même temps âgés entre 3 mois et 3 ans. Au-delà des soins quotidiens (repas, toilette, sieste), l'auxiliaire organise des activités pour développer la motricité des petits, leur éveil, leur apprendre à être autonome et gère l'accueil et la communication avec les familles.



COMPÉTENCES :

L'auxiliaire de puériculture doit avoir des connaissances solides en matière d'anatomie et de psychologie de l'enfant, de nutrition infantile, et doit maîtriser les techniques de soins et règles d'hygiène fondamentales.

Il/elle doit également connaître les méthodes pédagogiques et de communication ainsi que les activités éducatives adaptées à chaque âge de l'enfant.

Il/elle doit également avoir des notions en matière de droits de l'enfant et de protection de la petite enfance.

Au-delà des compétences techniques, il est primordial d'avoir de grandes qualités humaines et bien sûr ... d'aimer s'occuper d'enfants !

L'auxiliaire doit être patient, calme, attentionné, à l'écoute des petits et de leurs parents.

Il/elle doit aussi être dynamique, avoir l'esprit d'initiative et créatif, et même faire preuve d'une certaine autorité surtout dans les structures de garde collective.



CADRE DE TRAVAIL

Ce métier peut s'exercer dans différentes structures, de taille plus ou moins importante : dans un hôpital pour enfants, dans une maternité, dans un centre de PMI, ou encore dans une structure de garde collective, type crèche ou halte-garderie.

Les conditions de travail sont différentes en fonction du lieu où il est exercé et l'auxiliaire de puériculture est souvent debout, et amené à porter de jeunes enfants.

Les horaires peuvent être également varier d'une structure à l'autre.

En milieu hospitalier il n'est pas rare d'effectuer des gardes

de nuit, le week-end ou les jours fériés. En crèche ou halte-garderie, les journées commencent très tôt, parfois à partir de 6h30. En revanche, en PMI les horaires sont plus fixes, en journée, et correspondent davantage à des horaires de bureau (9h/17h par exemple).

Il faut savoir travailler en équipe et sous l'autorité et le contrôle d'un responsable : puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, infirmière, médecin.



FORMATIONS

Pour accéder à ce métier, il est nécessaire d'être titulaire d'un Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), qui s'obtient après une formation d'un an au sein d'écoles spécialisées et qui allie de l'enseignement théorique et clinique, et un stage de 24 semaines. Il s'agit d'une

formation dont l'entrée s'effectue sur concours, à partir de 17 ans.

Ce diplôme est accessible par voie de VAE après avoir exercé en milieu hospitalier.



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le secteur de la petite enfance est dynamique et recrute, davantage dans les grandes villes.

Il offre de multiples évolutions de carrière, en permettant d'exercer dans différents types de structures par exemple, ou en gravissant les échelons administratifs dans le milieu hospitalier.

Après 3 ans d'expérience, il est possible de passer le concours d'entrée des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour préparer le diplôme d'État d'infirmier ou le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.